

Recollecten te Weert.

Te *Weert* het klooster met kerk enz. aldus beschreven in de Reg. des Procès-Verbaux d'adjudication. (De beschrijving in de procès-verb. d'estimation ontbreekt): Une maison conventuelle des ci-devants Récollets de Weert, église, plusieurs bâtimens, un grand jardin garni de quelques arbres fruitiers étant entouré de toute part d'un élang et contenant environ un bonnier quinze grandes verges." "Porté à un revenu de mille livres et en capital à vingt mille livres."

Aan **Jean** Louis Guillaume te Maastricht voor Antoine Hermans, ex-récollect van Reckhem. Voor 15000 livres.